

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 ¹	Taux de référence pour 2024 ^{2a}	Tx moyens pondérés des com. si fusion ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 ⁴	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) ⁵	Taux votés ⁶	Produits attendus (col. 4 x col. 6) ⁷
Taxe foncière bâtie additionnelle	18 634 421	5,12		19 335 000	990 594	5,12	989 952
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 332 182	5,60		2 423 000	135 782	5,60	135 688
Taxe d'habitation additionnelle	4 865 470	3,07		4 738 000	145 457	3,07	145 457
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	3 191 535	22,22		3 272 000	726 961	22,22	727 038
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>	>>>			1 271 833		1 998 135
Total de la fiscalité additionnelle					726 961	Total	1 998 135

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) ¹⁰	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	8	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		9	
Taxe d'habitation additionnelle		1 271 833	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone			(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE éolienne	>>>	>>>	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 156 318	497 523	158 503	32 057	246 097	0	-74 415	2 016 083

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
1 998 135		2 016 083		4 014 218

À - AUXERRE

Le 15 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
DOMINIQUE GONTARD

A -

Le 10 MARS 2024

Pour le Maire,
LEONARD

À

Le

Pour la Préfecture,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

- Taxe foncière bâte :
- a. Personnes de condition modeste
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
c. Locaux industriels
d. Exonérations de longue durée

Taxe foncière non bâte

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâte :

- a. Par le conseil communautaire
b. Par la loi

Taxe foncière non bâte :

- a. Par le conseil communautaire
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil communautaire
b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégrèevées hors locaux vacants
d. Bases dégrèevées locaux vacants

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

- a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Transformateurs électriques
f. Stations radioélectriques
g. Installations gazières et autres

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. DTCE (Métropole de Lyon)

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. 75% moyenne nationale
b. Taux maximum

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
-----------------------	--------------

- Taux maximum :
- a. De droit commun
b. Dérogatoire
c. Avec rattrapage
d. Avec capitalisation
e. Avec majoration spéciale

Taux moyens pondérés :

- a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie
b. En cas de changement de périmètre

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

- a. Taxe foncière bâte
b. Taxes foncières bâte et non bâte

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

- a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national
b. Taux plafond de 2024

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

- Taux moyens des taxes foncières de 2023 :
- a. au niveau national
b. au niveau de l'EPCI
- Taux maximum de la majoration spéciale

8. DIMINUTION SANS LIEN

- Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :
- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux moyens de référence au niveau national :

- a. Taxe foncière bâte
b. Taxe foncière non bâte

1,000000	>>>
1,000000	>>>

26,75	53,50
-------	-------

CFE unique/de zone	CFE éolienne
37,02	44,84
1,34	>>>

39,42	50,82
-------	-------